

VIDE-GRENIERS à CHALLANS le 19 Octobre 2025

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION PHILATÉLIQUE ET CARTOPHILE CHALLANDAISE

RÈGLEMENT

Le vide-greniers, qui se déroulera à Challans, au Grand Palais, de 9H à 17H, n'est ouvert qu'aux particuliers et sous réserve de nouvelles mesures COVID ou VIGIPIRATE éventuelles. L'installation se fera à partir de 7 heures 30 et les N° des emplacements vous seront communiqués.

Les emplacements de vente seront attribués sur réservation. La **réservation se fera uniquement par courrier**. Elle sera effective à la réception du bulletin de réservation rempli et signé, comportant le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé, un numéro de téléphone (portable de préférence), accompagné d'un chèque à l'ordre de l' "**Association Philatélique et Cartophile Challandaise**", d'une **photocopie recto-verso de la carte d'identité et de l'attestation sur l'honneur**. Ces documents doivent être remplis et signés.

Chaque emplacement mesure 3 mètres linéaires et 2 mètres de profondeur au prix de 12 €. Il sera possible de réserver plusieurs emplacements en fonction des places disponibles.

Les véhicules, remorques ainsi que les animaux sont interdits dans l'enceinte du Grand Palais, avant, pendant et après la manifestation.

Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer : tables, chaises, tréteaux...etc.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant d'éventuels vols ou dégradations en tout genre et accidents de véhicules et de personnes.

Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, même en cas d'intempéries.

La vente d'alcool, de denrées alimentaires et d'armes est interdite. Il est interdit d'exposer des animaux vivants ou empaillés, ainsi que des livres et objets pornographiques.

Suivant l'article L310-2 du Code de Commerce, les exposants sont autorisés à participer à 2 vide-greniers au maximum au cours de l'année, et s'engagent à ne vendre que des objets personnels et usagés.

L'inscription au vide-greniers implique le respect de ce règlement.

APRES LA MANIFESTATION, L'EMPLACEMENT DEVRA RESTER PROPRE TEL QUE VOUS L'AVEZ TROUVE, DEBARRASSE DE TOUT OBJET OU PAPIER. IL EST INTERDIT DE LAISSER VOS DECHETS, CARTONS ET AUTRES OBJETS SUR PLACE A L'ISSUE DU VIDE-GRENIERS.

Si vous souhaitez une confirmation de votre inscription, vous devrez joindre à votre bulletin une enveloppe timbrée, libellée à votre adresse, ou votre e-mail.

La réservation ne pourra être enregistrée que si tous les documents demandés sont joints et elle se fera uniquement par **courrier et non par e-mail**.

Le Bulletin de réservation est à retourner impérativement avant le 1 octobre 2025 à :

Mr BEAUDINET Philippe - 2, square de la Valériane - 85300 CHALLANS

Tél. 06 22 42 51 54 - e-mail . beaudinet.philippe@orange.fr